

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La secrétaire d'Etat auprès de la ministre

Paris, le 20 JAN. 2020

Réf. D19016817

Monsieur,

Vous m'avez interpellée le 26 août 2019, concernant le projet de réhabilitation des carrières de Gagny (Seine-Saint-Denis).

Tout d'abord, sachez que le projet initial de bâtir 2000 logements dans le cadre d'une réhabilitation puis d'une urbanisation manifestement disproportionnée des carrières a été abandonné. A la suite de mon déplacement sur site, en mai 2019, le Préfet a en effet engagé une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, publics et privés, afin d'aboutir à de nouvelles propositions plus compatibles avec la préservation du cadre de vie des riverains. Ces échanges devront se poursuivre avec les nouveaux exécutifs locaux, à compter d'avril 2020. Dans cette attente, mon cabinet reste à votre disposition pour échanger sur des propositions alternatives.

Vous sollicitez par ailleurs mon intervention dans le cadre d'un recours gracieux contre un arrêté préfectoral de défrichement, au motif que celui-ci préfigure un réaménagement des carrières. Je vous précise cependant que l'article 1^{er} de cet arrêté vise avant tout la sécurisation des carrières, et non leur réaménagement.

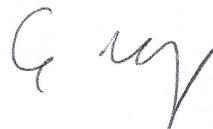
Enfin, la possibilité d'utiliser les matériaux issus des travaux du Grand Paris comme remblais dans le cadre d'une opération de réhabilitation des carrières est une piste intéressante que j'ai demandé au Préfet d'instruire avant de revenir vers vous.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Emmanuelle WARGON

Monsieur Alain PIPAUD
7 Allée Nouvelle
93340 Le Raincy



Copies : Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de Seine-Saint-Denis
Monsieur Rolin CRANOLY, maire de Gagny